



FORUM EN MÉDECINE FAMILIALE 2016 DU 9 AU 12 NOVEMBRE 2016, VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

PROSPECTUS À L'INTENTION DES EXPOSANTS

EMPLACEMENT :

PALAIS DES CONGRÈS DE VANCOUVER
Vancouver (Colombie-Britannique)

HÔTELS DE LA CONFÉRENCE : Fairmont Waterfront, Fairmont Pacific Rim,
Pan Pacific Hotel, Marriott et autres.

DATES DE LA CONFÉRENCE ET DE L'EXPOSITION :

Mercredi 9 novembre, Installation des exposants/début de la conférence
De jeudi à samedi, 10 au 12 novembre, Hall d'exposition ouvert

NOMBRE PRÉVU DE MÉDECINS PARTICIPANTS : Le FMF est le plus grand événement éducatif et la plus grande foire commerciale pour les médecins, rassemblant plus de 3 000 médecins de famille, résidents, étudiants en médecine et autres professionnels de la santé. On prévoit que 30 % des participants proviendront de la Colombie-Britannique et le reste d'ailleurs au Canada. De plus amples renseignements démographiques sont disponibles en écrivant à : jmorin@cfpc.ca

INCLUSIONS DANS LES KIOSQUES : NOMBRE DE KIOSQUES : 200

Arrière-plan drapé standard de 8 pi de haut avec montants latéraux de 3 pi de haut; une table drapée de 6 pi, avec deux chaises. Le plancher des kiosques doit être recouvert de tapis. L'alimentation électrique, le tapis, le mobilier additionnel, l'Internet, les lecteurs de codes à barres et le matériel audiovisuel doivent être commandés auprès des fournisseurs officiels.

PRIX DES KIOSQUES : PEUT CHANGER SANS PRÉAVIS

Tous les kiosques mesurent 10pi x 10pi ou un multiple de cette superficie. Les espaces multiples réservés ne peuvent pas dépasser la fin d'une allée. Ils doivent se situer côte à côte le long de l'allée et ne pas bloquer la ligne de vue.

Grands espaces : Appelez pour obtenir le prix

Pavillons/flots (400 pieds carrés) : 21 850 \$ plus taxes

Kiosques de luxe : 5 750 \$ plus taxes

Kiosques réguliers : 5 300 \$ plus taxes

***Associations sans but lucratif et départements gouvernementaux : 4 250 \$ plus taxes.**

***Nombre limité :** Organisme caritatif, mené par des bénévoles SEULEMENT. Numéro d'enregistrement d'organisme sans but lucratif requis : **1 375 \$ plus taxes**

***Mini-espace :** 5 pi x 6 pi, **1 220 \$* plus taxes.** Comprend le tapis et 2 inscriptions.

***Aucune réduction pour les paiements anticipés.**

MODALITÉS DE PAIEMENT :

Les demandes de contrat doivent être reçues par écrit (par courriel ou par télécopieur). Le paiement de 50 % est requis dans les cinq jours suivant la réservation afin de garantir l'espace et doit être fait par chèque, carte de crédit ou traite bancaire. **Un rabais de 8 % pour l'inscription hâtive sera offert pour les espaces payés en entier au plus tard le 12 février.** Le N° de TPS est R108078023

PRIORITÉ DE RÉSERVATION :

L'attribution d'un espace d'exposition se fera selon le système de points de priorité tel que décrit dans le Prospectus des exposants. Le dépôt confirme la réservation et le statut de priorité pour l'emplacement désiré. Le CMFC se réserve le droit de modifier au besoin les emplacements.

ANNULATIONS : Un montant de 500 \$ non remboursable en plus des frais d'annulation applicables :

1^{er} janvier au 9 juin — frais d'annulation de 25 %

10 juin au 7 août — frais d'annulation de 50 %

8 août au 12 novembre — frais d'annulation de 100 %

DATES IMPORTANTES POUR 2016 :

À la signature : 50 % du montant dû doit être versé en dépôt dans les 5 jours suivant la réservation.

Le 12 février : Dernière journée pour profiter du rabais de 8 % pour le paiement en entier.

Le 18 mai : Attribution des kiosques pour les exposants inscrits à l'avance.

Après le 24 mai : L'attribution des kiosques se fait au gré des responsables de l'exposition.

Le 10 juin : Des frais d'annulation de 50 % s'appliquent à partir de cette date.

Pour les réservations faites après cette date, le paiement au complet est exigé.

Le 27 juin : Échéance pour soumettre par courriel une description en 40 mots du kiosque d'exposition. Le texte apparaîtra dans le programme définitif.

Après le 8 août : Des frais d'annulation de 100 % s'appliquent. L'espace qui n'est pas payé au complet à cette date sera considéré vacant et peut être assigné à d'autres. Il incombe à l'exposant d'annuler tous les autres arrangements pris concernant l'exposition, p. ex., réservations d'hôtel, demandes de services auprès des fournisseurs officiels, etc.

Septembre : Date limite hâtive pour les commandes aux fournisseurs pour l'aménagement et l'équipement des kiosques.

Le 15 septembre : Dernier jour pour être inclus dans le programme définitif

Le 30 septembre : Preuve d'assurance requise

Le 6 octobre : Date limite pour les réservations en bloc de chambres au tarif congrès

Le 9 novembre : Le personnel des exposants peut recueillir leur insigne sur place et procéder au montage

Le 10 au 12 novembre : Dates du congrès

Le 31 décembre 2016 : Un dépôt de 500 \$ non remboursable garantit un espace d'exposition au FMF 2017, du 8 au 11 novembre, à Montréal, QC

HEURES D'OUVERTURE DU HALL D'EXPOSITION :

Montage : Le mercredi 9 novembre. Tous les décorateurs non officiels doivent s'identifier à l'avance auprès des responsables de l'exposition.

Mercredi 9 novembre : Le hall sera ouvert de **8 h à 20 h** pour le montage des exposants.

Jeudi 10 novembre : **7 h à 17 h**

Vendredi 11 novembre : **7 h à 16 h**

Samedi 12 novembre : **7 h à 13 h 45**

Départ : Le samedi 12 novembre. Tout doit être déménagé au plus tard à **20 h**.

Aucun kiosque ne doit être démonté avant 13 h 45.

PROSPECTUS | DEMANDE | PLAN D'ÉTAGE | FORMULAIRES DES FOURNISSEURS

Disponible maintenant : <http://fmf.cfpc.ca/fr/exhibitor/prospectus/>

Disponible en juillet : <http://fmf.cfpc.ca/fr/exposants/manuel/>

PRIX DES MEILLEURS KIOSQUES : Selon les votes des délégués dans le Hall d'exposition pour ces trois catégories : meilleurs représentants dans un kiosque, meilleur kiosque sur le plan de l'innovation et le kiosque le plus éducatif.

PROGRAMME DÉFINITIF : SECTION DES EXPOSANTS

Contient un résumé de 40 mots des produits ou services que vous présenterez. Apparaît dans le programme et dans l'appli mobile de la conférence. Contient un lien vers le site Web de l'exposant. Envoyez la description par courriel à jmorin@cfpc.ca avant le 27 juin 2016.

PERSONNE-RESSOURCE :

Joan Morin, Coordinatrice, Expositions. **Courriel :** jmorin@cfpc.ca

Téléphone : 905 629-0900 ou 1 800 387-6197, poste 209

Cheryl Selig, Responsable administrative - Forum en médecine familiale

Téléphone : 905 629-0900, poste 414 **Courriel :** cselig@cfpc.ca

RÈGLES S'APPLIQUANT AU HALL D'EXPOSITION (version abrégée)

Distribution d'échantillons de produits, d'aliments et de boissons

La distribution d'échantillons quels qu'ils soient n'est pas permise dans le Hall d'exposition du Forum en médecine familiale sans l'autorisation préalable du CMFC.

Articles de nouveauté et souvenirs publicitaires

Tous les articles de nouveauté et les souvenirs publicitaires à distribuer aux délégués à la conférence doivent être examinés et approuvés par le CMFC.

Prise de commandes

Les exposants qui ne font pas partie du secteur des produits pharmaceutiques peuvent prendre des commandes. Les produits à vendre doivent être ceux mis en marché par les exposants eux-mêmes, sans modification. Les produits et services doivent être pertinents aux intérêts professionnels des participants. Les produits doivent être vendus et facturés en devise canadienne.

Matériel promotionnel

Les exposants sont responsables d'assurer l'exactitude factuelle du matériel promotionnel et des renseignements sur les produits ou services, de fournir les références et les données scientifiques appropriées et de présenter le tout professionnellement et avec goût.

Conformité au code de l'OMS

Les exposants qui souhaitent faire la promotion de substituts du lait maternel doivent se conformer aux strictes exigences prévues dans le Code international de l'OMS concernant les médias visuels et le matériel à distribuer et ils doivent présenter des exemplaires de leurs messages promotionnels avant d'être acceptés comme exposants.

Études de marché

Tous les sondages doivent être menés à l'intérieur même des kiosques assignés. Les entreprises qui font des études de marché doivent apporter assez de matériel pour durer les trois jours du congrès. Des préposés doivent être présents dans les kiosques pendant toutes les heures d'ouverture du Hall d'exposition.

Politique sur la protection des renseignements personnels

La collecte des renseignements personnels des participants est assujettie aux lois sur la protection des renseignements personnels (LPRPDE). Le CMFC ne fournit pas aux exposants la liste des participants. Les listes produites à l'aide des lecteurs de codes à barres contiennent le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel.

Santé et sécurité

Tous les exposants et les entrepreneurs doivent connaître les règlements en matière de santé et de sécurité en vigueur en Colombie-Britannique et s'y conformer et prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger la santé et assurer la sécurité de leurs employés, de leurs fournisseurs et des participants à la conférence. Veuillez consulter le site Web suivant pour les détails : <https://www.labour.gov.bc.ca/>

Assurance-responsabilité et autres assurances

Les exposants doivent souscrire leur propre couverture d'assurance contre le feu, le vol, la responsabilité civile et autres. Les exposants qui choisissent de ne pas utiliser les fournisseurs officiels de la conférence doivent s'assurer que les installateurs désignés (autres que le personnel de l'exposant) ont des couvertures d'assurance additionnelles et se conforment aux règlements sur les relations de travail en vigueur dans cette localité. Tous les fournisseurs indépendants doivent avoir une assurance-responsabilité d'au moins 2 millions \$. Il faut soumettre une preuve d'assurance d'ici le 30 septembre 2016.

Sécurité dans le Hall d'exposition

Le CMFC assure la sécurité générale du début des installations jusqu'à la fin du démontage dans le Hall d'exposition. Les exposants devraient assurer leur matériel contre la perte ou les dommages durant la conférence. PERSONNE, QU'IL S'AGISSE D'UN EXPOSANT, D'UN FOURNISSEUR OU D'UN PARTICIPANT, N'EST AUTORISÉ À AMENER DES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS DANS LE HALL D'EXPOSITION PENDANT LE MONTAGE OU LE DÉMONTAGE DES KIOSQUES.

Matériel bilingue

Nous recommandons à tous les exposants de présenter leur matériel en français et en anglais.

Règlements complets

Disponible au <http://fmf.cfpc.ca/fr/exhibitor/regles-de-conduite-des-exposants/>

Le Collège des médecins de famille du Canada, 2630, avenue Skymark, Mississauga, ON L4W 5A4

Restez au fait des dernières nouvelles sur cette rencontre stimulante affichées sur le site web du Collège (<http://fmf.cfpc.ca>) et dans *Le Médecin de famille canadien*.